

COMMUNE DE CROZE

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 janvier 2018

MEMBRES	9
PRESENTS	8
REPRESENTES	0
VOTANTS	8

Le DOUZE JANVIER DEUX MILLE DIX HUIT à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CROZE s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Didier TERNAT, Maire, selon convocation en date du 08 janvier 2018.

Etaient présents : M.M. TERNAT Didier, LEPROUX François, DEGAINE Henri MMES, CHAGOT Joëlle, CHAUVAT Claire, CRUICKSHANK Caroline, GAULE Raymonde, Mélissa CONTI

Excusés : MERCIER Mandy

Claire CHAUVAT a été désignée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- Appel nominal des Conseillers
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 09 novembre 2017
 - Conservation des archives communales
 - Procédure d'application du régime forestier à certaines parcelles pour intégration au document d'aménagement (révision en 2018)
 - Etude proposition tarifs 2018 pour fauchage et débroussaillage
- Questions diverses :
 - . bulletin municipal
 - . date des vœux à la population
 - . divers

Ouverture de séance : 20H

DELIBERATION N° 2018-001 en date du 12 janvier 2018 portant sur conservation des archives « anciennes »

DELIBERATION N° 2018-002 en date du 12 janvier 2018 portant sur procédure d'application du régime forestier

DELIBERATION N° 2018-003 en date du 12 janvier 2018 portant sur attribution de subvention.

DELIBERATION N° 2018-004 en date du 12 janvier 2018 portant sur remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire au sein de la commission défense

DELIBERATION N° 2018-005 en date du 12 janvier 2018 portant sur remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire au sein de la commission communale « environnement et forêts »

DELIBERATION N° 2018-006 en date du 12 janvier 2018 portant sur remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire au sein de la commission communale « Travaux »

DELIBERATION N° 2018-007 en date du 12 janvier 2018 portant sur travaux de fauchage-débroussaillage période 2018 à 2022

Fin de la séance à 22 H 30

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,